

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D83-2019

Séance du 28/11/2019 – Convocation du 19 novembre 2019

Compte rendu affiché le 6 décembre 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Michel MATHEY par Michel HU ; Myriam MARMONIER par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Tameur GUENNAT par Hélène SORREL-DUNAND ; Maria DA SILVA-PIRES par Marine MATHEY ; Marc GRAZIANA par Xavier LAURE ; Laurent BUFFARD par Gilbert PETITJEAN ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Attribution de subvention à la SA HLM Alliade Habitat

Le bailleur social Alliade Habitat a été retenu pour la réalisation de la part sociale de deux programmes de logements en cours sur la commune, portés respectivement par les promoteurs SAGEC et Confiance Immobilier.

Conformément aux règles en vigueur, 25 % de la surface utile doit être consacrée à des logements sociaux.

Le promoteur SAGEC réalise un immeuble de 51 logements, dont 8 sociaux, au 12-12bis rue Rey Loras. Le détail des logements sociaux est le suivant :

Type de logement	Surface utile	Financement
T4	99.77 m ²	PLUS
T4	92.27 m ²	PLAI
T4	91.80 m ²	PLAI
T5	120.73 m ²	PLUS
T4	105.66 m ²	PLUS
T4	99.06 m ²	PLUS
T5	125.28 m ²	PLUS
T5	101.08 m ²	PLAI
TOTAL hors PLS	835.64 m²	
T3	71.14 m ²	PLS
TOTAL	906.78 m²	

Conformément au cadre de financement du logement social préconisé par la Métropole (délibération du Grand Lyon du 13 novembre 2006), la subvention sollicitée auprès de la commune s'élève à 35€/m² de surface utile pour les logements financés en PLUS ou PLAI uniquement, les PLS n'ouvrant pas droit à subvention, soit 29 247 €, pour un coût global d'opération de 2 290 503,59 €.

L'opération bénéficie par ailleurs d'une subvention de 127 000 € de la Métropole de Lyon.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à Alliade Habitat une subvention de 29 247 € comme participation au financement de cette opération, qui sera versée à l'achèvement des travaux.

Par ailleurs, le promoteur Confiance Immobilier réalise un immeuble de 43 logements, dont 7 sociaux, au 38 avenue Wissel.

Le détail des logements sociaux est le suivant :

Type de logement	Surface utile	Financement
T3	72.91 m ²	PLUS
T3	73.93 m ²	PLUS
T2	62.73 m ²	PLUS
T2	50.10 m ²	PLUS
TOTAL hors PLS	259.66 m²	
T3	70.60 m ²	PLS
T2	46.01 m ²	PLS
T2	47.12 m ²	PLS
TOTAL GENERAL	423.39 m²	

Conformément au cadre de financement du logement social préconisé par la Métropole (délibération du Grand Lyon du 13 novembre 2006), la subvention sollicitée auprès de la commune s'élève à 35€/m² de surface utile pour les PLUS, les PLS n'ouvrant pas droit à subvention. Le montant demandé est donc de 9 088 €, pour un coût global d'opération 1 022 856 de €. L'opération bénéficie par ailleurs d'une subvention de 44 000 € de la Métropole de Lyon.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à Alliade Habitat une subvention de 9 088 € comme participation au financement de cette opération, qui sera versée à l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU la délibération n°2006-3700 du Conseil Communautaire du Grand Lyon
- VU le plan local de l'urbanisme et de l'habitat de la Métropole de Lyon
- CONSIDÉRANT que le soutien à la production de logements abordables sur la commune rejoint l'intérêt public local
- **ATTRIBUE une subvention de 29 247 € à la société Alliade Habitat, pour la production du 5 PLUS et 3 PLAI aux numéros 12 et 12 bis de la rue Rey Loras**
- **DIT que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU la délibération n°2006-3700 du Conseil Communautaire du Grand Lyon,
- VU le plan local de l'urbanisme et de l'habitat de la Métropole de Lyon,
- CONSIDÉRANT que le soutien à la production de logements abordables sur la commune rejoint l'intérêt public local,
- **ATTRIBUE une subvention de 9 088 € à la société Alliade Habitat, pour la production du 4 PLUS aux numéros 38 avenue Wissel,**
- **DIT que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 novembre 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 3 décembre 2019
- Publication ou affichage le 3 décembre 2019

Valérie GLATARD, Maire.

